Solucare, Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études S.A.

Comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 août 2023

39, rue du Puits Romain

L – 8070 Bertrange

R.C.S. Luxembourg : B 40 040

Solucare, Société Luxembourgeoise de conception, D'administration, de recherches et d'études S.A.

Table des matières Comptes annuels au 31 août 2023

•	Rapport de gestion	1
•	Rapport d'audit	2 - 4
•	Bilan	5 - 9
•	Compte de Profits et Pertes	10 - 11
•	Annexe aux comptes annuels	12 - 18

SOLUCARE S.A. - RAPPORT DE GESTION COMPTES ANNUELS 2022/2023

La Société a pour seule activité actuelle la gestion d'une maison de soins pour personnes âgées dépendantes. On ne retrouve pas ici les objectifs de croissance que l'on a l'habitude de rencontrer dans les sociétés commerciales. L'objectif principal est d'accompagner au mieux des personnes qui sont au dernier stade de leur vie, et qui nécessitent des soins quotidiens et une assistance permanente.

Les enjeux financiers quant à eux sont tout d'abord de conserver un taux de remplissage maximum de la maison, et ensuite de couvrir l'ensemble des coûts, tout en assurant la rémunération de l'actionnaire.

Sur l'exercice 2022/2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 12,8 millions d'euros pour 12,5 millions d'euros sur l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 2,4%.

Le résultat net ressort à 0,63 million d'euros, en légère baisse comparativement à l'exercice précédent (2022 : 0,61 million) majoritairement dû à une hausse des frais de personnel, passant de 9 millions d'euros à 9.2 millions d'euros, soit une hausse de 2 %.

En termes de personnel, l'effectif moyen de la Société a légèrement augmenté, passant de 141 à 146 personnes.

L'inflation des prix des matières premières et de l'énergie a un impact direct sur notre rentabilité. Nous mettons tout en œuvre pour limiter l'impact de cette hausse sur nos coûts ainsi que la mise en place de plans d'actions pour faire des économies.

Pour le futur, nous espérons pouvoir continuer à prester des services de qualité, dans le respect des enjeux financiers précisés ci-dessus.

Les principaux risques et incertitudes sont à ce jour liés à l'inflation des matières premières. Au 31 octobre 2023, la Société enregistre un chiffre d'affaires de 2,345 millions d'euros pour les 2 premiers mois de l'exercice 2022/2023 (2021/2022 : 2,118 millions d'euros).

Enfin, à notre connaissance, aucun événement pouvant affecter significativement les comptes annuels de la Société ne s'est produit depuis la clôture.

Fait à Bertrange, le 12 décembre 2023

Julien DEMOULIN Directeur Général Administrateur Luc DE BUCK Administrateur



KPMG Audit S.à r.l. 39, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1 Fax: +352 22 51 71 E-mail: info@kpmg.lu Internet: www.kpmg.lu

Aux actionnaires de Solucare, Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études S.A. 39, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Solucare, Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études S.A. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 août 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2023, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.



Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

— Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:



- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 12 décembre 2023

KPMG Audit S.à r.l. Cabinet de révision agréé

F. Renard

Page 1/5

Helpdesk Comptes annuels:

Tél. : (+352) 247 88 494

Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL: B40040	Matricule: 1992 2203 051	
	Date d'entrée eCDF :	

BILAN

Exercice du $_{01}$ _ 01/09/2022 **au** $_{02}$ _ 31/08/2023 (en $_{03}$ EUR _)

Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études

39, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange

ACTIF

		Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. C	apital souscrit non versé	1101	101	102
l.	Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II.	. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Fı	rais d'établissement	1107	107	108
C. A	ctif immobilisé	1109	109601.885,55	110 644.059,79
I.	Immobilisations incorporelles	1111	111	112
	1. Frais de développement	1113	113	114
	 Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été 	1115	115	116
	 a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3 	1117	117	118
	b) créés par l'entreprise elle-même	1119	119	120
	 Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux 	1121	121	122
	 Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours 	1123	123	124
II.	. Immobilisations corporelles	1125	601.885,55	126 644.059,79
	1. Terrains et constructions	1127	127	128
	Installations techniques et machines	1129 Note 3	294.708,23	363.505,89

					Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
		3.	Autres installations, outillage et mobilier		Note 2		207 177 22		200 552 00
		4		1131	Note 3	131	307.177,32	132	280.553,90
		4.	Acomptes versés et immobilisations corporelles						
			en cours	1133		133		134	
	III.	lm	mobilisations financières	1135		135		136	
		1.	Parts dans des entreprises liées	1137		137		138	
		2.	Créances sur des entreprises						
			liées	1139		139		140	
		3.	Participations	1141		141		142	
		4.	Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1140		142		144	
		5	Titres ayant le caractère	1143		143		144	
		٦.	d'immobilisations	1145		145		146	
		6.	Autres prêts					148	
								_	
D.	Act	tif ci	irculant	1151		151	2.020.527,74	152	3.220.614,87
	l.	Sto	ocks	1153		153	32.710,19	154	80.259,16
		1.	Matières premières et						
			consommables	1155		155	32.710,19	156	80.259,16
			Produits en cours de fabrication	1157		157		158	
			Produits finis et marchandises	1159		159		160	
		4.	Acomptes versés	1161		161		162	
	II.	Cre	éances	1163		163	1.935.202,71	164	3.065.553,19
		1.	Créances résultant de ventes et prestations de services	1165		165	340.006,66	166	540.537,67
			a) dont la durée résiduelle est						
			inférieure ou égale à un an	1167	Note 4.1	167	340.006,66	168	540.537,67
			b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169		169		170	
		2.	Créances sur des entreprises				1 417 002 55		2 400 266 01
			liées	1171		171	1.417.903,55	172	2.488.266,81
			a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	Note 4.2	173	1.417.903,55	174	2.488.266,81
			b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an						<u>, </u>
		3	Créances sur des entreprises	11/5		1/5		1/6	
		Э.	avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177		177		178	
			a) dont la durée résiduelle est						
			inférieure ou égale à un an	1179		179		180	
			b) dont la durée résiduelle est						
			supérieure à un an	1181		181		182	
		4.	Autres créances	1183		183	177.292,50	184	36.748,71
			 a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an 	1105		105	177.292,50	100	36.748,71
			b) dont la durée résiduelle est	1185		185	177.232,30	186	30.7 10,7 1
			supérieure à un an	1187		187		188	

Page 3/5

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
	III. Valeurs mobilières	1189	189		190	
	1. Parts dans des entreprises liées	1191	191		192	
	Actions propres ou parts propres	1209	209		210	
	3. Autres valeurs mobilières	1195	195		196	
	IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux,					
	chèques et encaisse	1197	197	52.614,84	198	74.802,52
E.	Comptes de régularisation	1199	199	8.990,52	200	10.952,34
	TOTAL DU BILAN	(ACTIF)	201	2.631.403,81	202	3.875.627,00

No. RCSL: B40040 Matricule: 1992 2203 051

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301	301 693.517,04	302 674.545,78
I. Capital souscrit	1303 Note 5		304 62.000,00
II. Primes d'émission	1305		306
III. Réserve de réévaluation	1307	307	308
IV. Réserves	1309	3096.200,00	3106.200,00
1. Réserve légale	1311 Note 6	6.200,00	6.200,00
Réserve pour actions propres ou parts propres	1313	313	314
3. Réserves statutaires	1315	315	316
 Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur 	1429		430
a) autres réserves disponibles	1431	431	432
b) autres réserves non disponibles	1433	433	434
V. Résultats reportés	1319	319	320
VI. Résultat de l'exercice	1321 Note 7	625.317,04	322 606.345,78
VII. Acomptes sur dividendes	1323	323	324
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325	325	326
B. Provisions	1331	331	332
 Provisions pour pensions et obligations similaires 	1333		334
2. Provisions pour impôts	1335	335	336
3. Autres provisions	1337	337	338
C. Dettes	1435	1.937.886,77	3.201.081,22
 Emprunts obligataires 	1437	437	438
a) Emprunts convertibles	1439	439	440
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441	441	442
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443	_ 443	444
b) Emprunts non convertibles	1445	445	446
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447	447	448
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449	_ 449	450
 Dettes envers des établissements de crédit 	1355		356
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357	357	358
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359		360

Page 5/5

				Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
3.	comm ne sor	ptes reçus sur nandes pour autant qu'ils nt pas déduits des						
		de façon distincte	1361		361		362	
	a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363		363		364	
	b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365		365		366	
4.	Dette: de ser	s sur achats et prestations vices				552.558,63	368	578.530,55
		dont la durée résiduelle est	1307		307	332.030,00	308	<u> </u>
	-,	inférieure ou égale à un an	1369	Note 8	369	552.558,63	370	578.530,55
	b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371		371		372	
5.		s représentées par des de commerce	1373		373		374	
	a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an						
	b)	dont la durée résiduelle est						
_	5	supérieure à un an	1377		377		378	
6.	liées	s envers des entreprises	1379		379	64.560,64	380	1.252.758,43
	a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381	Note 9	381	64.560,64	382	1.252.758,43
	b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383		383		384	
7.	avec l	s envers des entreprises esquelles l'entreprise en de participation						
			1385		385		386	
	a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387		387		388	
	b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389		389		390	
8.	Autre	s dettes	1451			1.320.767,50	452	1.369.792,24
	a)	Dettes fiscales	1393		393	107.509,38		244.272,04
	b)	Dettes au titre de la sécurité						
		sociale	1395	Note 10	395	521.615,20	396	143.855,19
	c)	Autres dettes	1397		397	691.642,92	398	981.665,01
		i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale						
		à un an ii) dont la durée résiduelle	1399	Note 11	399	691.642,92	400	981.665,01
		est supérieure à un an	1401		401		402	
D. Compt	tes de r	régularisation	1403		403		404	
TOTAL D	J BILAI	N (CAPITAUX PROPRES ET	PASSIF)		405	2.631.403,81	406	3.875.627,00

Helpdesk Comptes annuels:

Tél. : (+352) 247 88 494

Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL: B40040	Matricule: 1992 2203 051
	Date d'entrée eCDF :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études

39, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange

		Référence(s)		Exercice courant	Exercice précédent
1.	Chiffre d'affaires net	Note 13	701	12.800.821,18	12.500.202,46
2.	Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703	703		704
3.	Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705	705		706
4.	Autres produits d'exploitation	1713	713	241.822,46	714 76.597,61
5.	Matières premières et consommables et autres charges externes	1671	671	-2.523.266,01	672 -2.237.753,90
	a) Matières premières et consommables	1601	601	-1.147.371,43	-970.847,99
	b) Autres charges externes	1603	603	-1.375.894,58	-1.266.905,91
6.	Frais de personnel	1605 Note 12	605	-9.184.617,36	-9.003.270,41
	a) Salaires et traitements	1607	607	-7.941.018,88	-7.820.800,60
	b) Charges sociales	1609	609	-1.243.598,48	-1.182.469,81
	i) couvrant les pensions	1653	653	-436.556,54	654
	ii) autres charges sociales	1655	655	-807.041,94	-1.182.469,81
	c) Autres frais de personnel	1613	613		614
7.	Corrections de valeur	1657	657	-179.369,09	-239.581,30
	a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659	659	-207.182,56	-202.986,72
	b) sur éléments de l'actif circulant	1661		27.813,47	662 -36.594,58
8.	Autres charges d'exploitation	1621		-290.551,40	622 -284.134,31

Page 2/2

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	715	716
a) provenant d'entreprises liées	1717	717	718
b) provenant d'autres participations	1719	719	720
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721	722
a) provenant d'entreprises liées	1723	723	724
b) autres produits ne figurant pas			
sous a)	1725	725	726
11. Autres intérêts et autres produits			
financiers	1727	3.655,03	5.393,05
a) provenant d'entreprises liées	1729	729 3.655,03	5.393,05
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731	732
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663	664
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	665	666
14. Intérêts et autres charges financières		627 -6,10	-16.00
a) concernant des entreprises liées	1627		628
b) autres intérêts et charges	1629	629	630
financières	1631	-6,10	-16,00
15. Impôts sur le résultat	1635 Note 14	-237.971,67	-211.116,42
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	630.517,04	668606.320,78
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	Note 14	-5.200,00	63825,00
18. Résultat de l'exercice	1669	669 625.317,04	606.345,78

Note 1 : Généralités

Solucare, Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études S.A. (ci-après « la Société » ou « Solucare S.A.») a été constituée en date du 30 mars 1992 sous la forme d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le siège social de la Société est à Bertrange.

L'exercice social commence le 1^{er} septembre pour se clôturer le 31 août de chaque année.

La Société a pour objet toutes les activités de conseils, de conception, de coordination et de gestion concernant la réalisation de centres de soins pour comptes d'organismes publics ou privés au niveau local, régional, national et international.

Note 2 : Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Plus particulièrement, les comptes annuels ont été préparés conformément au principe de continuité de l'exploitation.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables.

Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé.

Le Conseil d'Administration estime que les évaluations et hypothèses sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles et méthodes d'évaluation sont décrites ci-après.

2.1. Conversion des postes en devises

La Société tient sa comptabilité en Euro. Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires sont convertis sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan, alors que les éléments non monétaires sont convertis sur base des cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les pertes de change réalisées et non réalisées sont enregistrées au compte de profits et pertes.

Les gains de change sont enregistrés dans un compte de régularisation jusqu'au moment de leur réalisation où ils sont enregistrés au compte de profits et pertes.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient.

Elles sont amorties linéairement sur base de leur durée probable d'utilisation.

Les taux d'amortissement appliqués varient de 10% à 33%.

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.3. <u>Immobilisations corporelles</u>

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient.

Elles sont amorties linéairement sur base de leur durée probable d'utilisation.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

Agencements, matériel et mobilier de bureau 10 % à	ì 20	%
Matériel outillage 10 % &	i 33	%
Matériel informatique	33	%

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.4. Stocks de matières premières et consommables

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au plus bas du prix d'acquisition déterminé d'après la méthode de valorisation « first in-first out » (FIFO) ou de leur valeur de réalisation.

Une correction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de réalisation est inférieure au prix d'acquisition. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.5. Créances

Les créances sont exprimées à leur valeur nominale.

Une correction de valeur est constituée si la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

2.6. Compte de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées au cours de cet exercice, mais qui sont imputables sur les exercices ultérieurs.

2.7. Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

Afin de garantir la comparabilité des comptes annuels dans le temps, un montant de 107.177,00 € a été reclassé pour l'exercice 2022 du Chiffre d'affaires 1. Vers Matières premières 5.a).

2.8. Matières premières et consommables et autres charges externes

Les achats de matières premières, consommables et charges externes sont inscrits au compte de Profits et Pertes pour leur montant hors taxe.

La T.V.A. non déductible correspondante est reprise sous la rubrique « 8. Autres charges d'exploitation » pour un montant de 290.570,77€ (2022 : 284.127,50 €).

Note 3: Actif immobilisé

L'évolution des postes de l'actif immobilisé est résumée comme suit :

	Concessions, brevets, licences	Installations techniques et machines	Autres installations outillage et mobiliers	Total
Valeur brute au début de l'exercice	24.121,07	1.530.060,58	1.420.048,96	2.974.230,61
Acquisitions / Transferts	-	48.837,85	116.170,47	165.008,32
Cessions / Transferts	_	_	_	_
Valeur brute à la fin de l'exercice	24.121,07	1.578.898,43	1.536.219,43	3.139.238,93
Corrections de valeurs cumulées au début de l'exercice	24.121,07	1.166.554,69	1.139.495,06	2.330.170,82
Dotations de l'exercice	-	117.635,51	89.547,05	207.182,56
Reprises de l'exercice	_	_	_	_
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	24.121,07	1.284.190,20	1.229.042,11	2.537.353,38
Valeur nette au 31.08.2022	-	363.505,89	280.553,90	644.059,79
Valeur nette au 31.08.2023	_	<u>294.708,23</u>	307.177,32	601.885,55

Note 4 : Créances

4.1 <u>Créances résultant de ventes et prestations de services</u>

Ce poste se compose des éléments suivants, et dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Créances clients et autres	221.039,64	198.619,81
Produits à recevoir Caisse Nationale de Santé	118.967,02	341.917,86
	340.006,66	540.537,67

4.2 Créances sur des entreprises liées

Au 31 août 2023, ce poste se compose principalement d'une convention de trésorerie accordée à une société du groupe pour un montant de 1.408.815,59€ (2022 : 2.480.628,81 €). Cette convention prévoit un intérêt journalier égal au taux EONIA majoré de 0,40%.

Note 5: Capital souscrit

Au 31 août 2023 le capital souscrit s'élève à 62.000 €, représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 62 € chacune, libérées intégralement.

Note 6 : Réserve légale

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, la société affecte 5 % de son bénéfice net à une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital souscrit. Cette réserve n'est pas distribuable.

Note 7 : Mouvements de l'exercice sur les postes de réserves et résultats

	Réserve légale	Résultat de l'exercice	Dividendes
Solde au 31 août 2022	6.200,00	606.345,78	
Affectation du résultat	-	-606.345,78	606.345,78
Résultat de l'exercice	-	625.317,04	
Solde au 31 août 2023	6.200,00	625.317,04	606.345,78

L'affectation du résultat a été décidée lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 décembre 2022.

Note 8 : Dettes sur achats et prestations de services

Ce poste se compose des éléments suivants, et dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an :

	552.558,63	578.530,55
Factures à recevoir	345.867,55	319.536,57
Dettes fournisseurs et autres	206.691,08	258.993,98
	<u>2023</u>	<u>2022</u>

Note 9 : Dettes envers les entreprises liées

Au 31 août 2023, ce poste inclut les dividendes à payer à l'actionnaire sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires (voir note 7) pour $0 \in (2022 : 959.216, 26 \in)$.

Note 10 : Dettes au titre de la sécurité sociale

Ce compte comprend principalement les dettes au titre de la sécurité sociale pour un montant de 511.827,20 € (2022 : 135.092,19 €). L'augmentation de l'année provient de l'étalement du paiement des cotisations sociales auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS) dont la Société avait bénéficié au cours des exercices précédents face à l'impact du Covid-19 mais dont elle ne bénéficie plus.

Note 11: Autres dettes

Le poste « Autres dettes » s'analyse comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Dettes envers le personnel	691.517,00	959.465,07
Autres créditeurs	125,92	22.199,94
	691.642,92	981.665,01

Note 12: Personnel

La Société a employé 146 personnes en moyenne au cours de l'exercice (2022 : 141).

Note 13: Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 12.800.821,18€ (2022 : 12.500.202,46 €) et se compose principalement de revenus provenant de la gestion d'une maison de soins au Luxembourg.

Au cours de l'exercice 2023, aucune provision (2022 : 84.804 €) n'a été enregistrée en déduction du chiffre d'affaires et de la créance à recevoir de la CNS en relation avec l'application des nouvelles normes de dotation et de qualification du personnel soignant.

Ces nouvelles normes concernant la qualification et la dotation (nombre d'effectifs) du personnel requis pour la réalisation des prestations liquidées dans le cadre de l'assurance dépendance ont été fixées au niveau du règlement grand-ducal modifié du 13 décembre 2017.

Au cours de l'exercice 2023, la Société a rencontré la CNS et a validé la méthodologie de calcul à appliquer ainsi que les hypothèses à retenir pour les années 2018 et 2019. Par ailleurs, les années ultérieures ont été recalculées sur cette base et les provisions mises à jour avec un impact positif sur le chiffre d'affaires de 200.815,85 €.

Finalement, une provision pour non-respect de la norme sur la gestion des médicaments a été enregistrée en déduction du chiffre d'affaires pour un montant de 283.860 €.

La gestion des médicaments dans un établissement à séjour continu n'est pas un acte opposable à l'Assurance Dépendance et la Société risque de devoir rembourser la CNS cet acte à partir du deuxième semestre 2022 si cette dernière fait passer la gestion des médicaments pour une activité non-opposable.

Note 14: Impôts exigibles

La Société est soumise aux règles fiscales applicables aux sociétés commerciales établies au Luxembourg.

Note 15: Consolidation

Les comptes de la Société sont intégrés dans les comptes consolidés de Sodexo S.A, constituant à la fois l'ensemble le plus grand et le plus petit d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale directe ou indirecte.

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à l'adresse suivante :

255, quai de la bataille de Stalingrad – 92866 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 – France.

Note 16: Engagements hors bilan

Le montant des échéances des contrats de location restant à courir à la date de clôture s'élève à 21.433,18 € (2022 : 23.567 €).

Note 17 : Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est survenu après la clôture pouvant remettre en cause l'image fidèle du patrimoine et la situation financière de la Société au 31 août 2023.